



Conseil économique et social

Distr. générale
22 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-neuvième session

6-9 mars 2018

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : comptabilité nationale**

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2017/228 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. À l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008, le Groupe de travail dresse un bilan dans le rapport du travail accompli jusqu'à présent et se penche sur les difficultés et les possibilités qui pourraient se présenter. Il y fournit des renseignements sur les questions relatives à l'application du SCN et y fait part en particulier des conclusions de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, de l'état d'avancement du programme de recherche sur les questions pratiques concernant l'application du SCN de 2008, et des informations les plus récentes sur la mise au point des publications visant à appuyer sa mise en œuvre. Il y présente également son programme de travail et celui des commissions régionales et fournit des précisions sur la portée et la diligence de la mise en œuvre du SCN au niveau national, ainsi que sur la coordination des activités de collecte et d'échange de données régionales et mondiales. La Commission est invitée à donner son avis et à formuler des recommandations sur les divers éléments du programme de travail du Groupe de travail intersecrétariats.

Les questions soumises à la Commission pour examen figurent au paragraphe 44 du présent rapport.

* E/CN.3/2018/1.



I. Introduction

1. À sa quarante-huitième session, tenue à New York, du 7 au 10 mars 2017, la Commission de statistique a adopté la décision 48/111 (voir E/2017/24, chap. I.B), dans laquelle elle :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale¹, a remercié les membres du Groupe de travail, les commissions régionales, les autres organisations régionales et les pays de favoriser l'application du SCN de 2008 et la production des statistiques connexes, et a approuvé le programme de travail du Groupe de travail et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale pour 2017 ;

b) S'est félicitée des progrès accomplis dans le règlement des questions de recherche relatives à l'application du SCN de 2008, a pris acte de l'apparition de difficultés conceptuelles dépassant le cadre du Système et a prié le Groupe de travail de lui rendre compte des progrès accomplis dans le règlement de ces difficultés à sa quarante-neuvième session, en accordant toute l'attention voulue à l'intégration des statistiques et des cadres statistiques économiques, sociaux et environnementaux servant à mesurer les progrès réalisés dans l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) A remercié le Groupe de travail des instructions qu'il avait données sur les points épineux de l'application du SCN de 2008, notamment dans plusieurs manuels et directives, et l'a prié instamment de continuer à se pencher en priorité sur les conseils pratiques pouvant faciliter l'application de ce Système ;

d) A invité les organismes internationaux à intensifier les travaux visant à mettre en place des mécanismes de partage des données sécurisées entre les pays en vue de corriger les déséquilibres des flux de capitaux entre pays et des positions extérieures qui découlent de la mondialisation de la production, du commerce et des finances ;

e) S'est félicitée des progrès accomplis dans l'application du SCN de 2008, s'est déclarée préoccupée par le nombre relativement faible de pays présentant le minimum requis de données et a prié instamment les États Membres concernés de compiler les données de base permettant de produire des comptes nationaux utiles aux décideurs et adaptés aux objectifs visés et, à cet égard, a demandé aux organismes mondiaux et régionaux d'établir un programme ciblé, doté de ressources suffisantes et coordonné portant non seulement sur la comptabilité nationale, mais aussi sur les statistiques intégrées sur les ménages et les entreprises, en vue de faciliter l'établissement des comptes nationaux ;

f) A noté que, dans le domaine de la comptabilité nationale, l'utilisation du mécanisme Échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) progressait et a estimé qu'en appliquant les protocoles SDMX, les pays verraient la transmission de leurs données facilitée et leur tâche de communication des informations aux organisations internationales allégée.

2. À la section II du présent rapport, le Groupe de travail intersecrétariats présente l'évolution de la situation au cours des 10 dernières années, depuis l'adoption du SCN de 2008. À la section III, il offre une vue d'ensemble des progrès accomplis dans le règlement des questions soulevées par la mise en œuvre du SCN, et notamment des conclusions de la réunion du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, de l'état d'avancement du programme de recherche sur les questions pratiques concernant l'application du SCN de 2008, et des informations les plus

¹ E/CN.3/2017/13.

récentes sur l'élaboration définitive des publications concourant à sa mise en œuvre. À la section IV, il présente un aperçu des activités des membres du Groupe de travail et des commissions régionales sur les comptes nationaux et les statistiques connexes. À la section V, il fournit des renseignements à jour sur l'étendue et le respect des délais de la mise en œuvre du SCN au niveau des pays. Les progrès accomplis en matière de coordination des activités de collecte et d'échange de données sont présentés à la section VI. Enfin, les questions soumises pour examen figurent à la section VII.

II. Dix ans depuis l'adoption du Système de comptabilité nationale de 2008

A. Commission de statistique : état des lieux

3. La quarante-neuvième session de la Commission marque les 10 ans depuis l'adoption du SCN de 2008, norme statistique internationale actualisée en matière d'établissement des comptes nationaux. Il s'agit là d'une occasion non seulement de célébrer, mais également d'examiner les progrès réalisés dans l'application du SCN de 2008 au niveau des pays ainsi que la mesure dans laquelle le Système reste pertinent pour évaluer l'évolution de l'économie et les nouveaux phénomènes socioéconomiques liés à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

4. Depuis l'adoption du SCN de 2008, la Commission a chargé le Groupe de travail d'élaborer un programme de mise en œuvre du Système et de production des statistiques connexes. Le programme de mise en œuvre a pour double objectif d'aider les pays à renforcer leurs capacités statistiques et institutionnelles pour pouvoir passer au SCN de 2008 et d'améliorer la couverture, le degré de précision et la qualité de leur comptabilité nationale et des statistiques économiques connexes.

5. L'efficacité et la durabilité de la mise en œuvre du SCN de 2008 reposent sur trois principes convenus, à savoir la planification stratégique ; la coordination, le suivi et la présentation de rapports ; l'amélioration des systèmes statistiques. Ces principes deviennent opérationnels grâce à plusieurs éléments : a) l'utilisation comme cadre de planification stratégique des stratégies nationales pour l'élaboration des statistiques ; b) l'infrastructure de programme bâtie autour du processus de production statistique, y compris la couverture et la conformité des comptes nationaux et des statistiques économiques connexes ; c) les modalités de renforcement des capacités statistiques (formation et coopération technique, publication de manuels, recherche et activités promotionnelles) ; d) les étapes de mise en œuvre pour passer au SCN de 2008.

6. Après que la Commission a adopté le programme mondial de mise en œuvre du SCN de 2008 et de production des statistiques connexes, le Groupe de travail a conclu que la meilleure manière de mener à bien cette initiative mondiale était de recourir à un mécanisme de coordination souple qui permettrait à ses divers membres, aux commissions régionales et à d'autres organisations régionales d'élaborer leurs propres programmes de mise en œuvre du Système.

7. Au cours des 10 dernières années, les membres du Groupe de travail, en collaboration avec les commissions régionales et d'autres partenaires régionaux, ont lancé plusieurs initiatives en faveur de la mise en œuvre du SCN. Ils ont notamment mené des missions consultatives dans les pays et organisé des cours de formation, des ateliers et des stages aux niveaux régional et national qui ont permis à des comptables nationaux de participer à ces manifestations. En outre, des organismes nationaux de statistique ont appuyé les organismes d'autres pays (apprentissage par les pairs) et

collaboré avec les organisations internationales et les donateurs bilatéraux pour financer des activités dans certains pays. En collaboration avec les commissions régionales et d'autres partenaires régionaux, le Groupe de travail a élaboré ou mis à jour au moins 35 manuels sur la mise en œuvre du SCN de 2008, dans lesquels il donne des orientations concernant aussi bien les techniques de base de compilation que des sujets plus complexes.

8. Eurostat apporte un appui constant aux États membres et aux pays candidats dans la mise en œuvre du système européen des comptes et fournit une assistance aux pays de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée orientale.

9. Le Fonds monétaire international (FMI) organise des activités de renforcement des capacités dans le cadre de missions menées par son siège et ses 10 centres régionaux d'assistance technique, et de projets de renforcement des capacités financés par des sources externes, et fournit notamment une assistance technique aux fins de l'établissement de données de base connexes.

10. Les questions ayant une incidence sur les États membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont abordées lors des réunions annuelles de l'Organisation sur la comptabilité nationale et les statistiques financières. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux pays en développement et aux pays en transition dans la mise en œuvre du SCN, l'OCDE collabore avec les nouveaux membres et les membres potentiels.

11. La Banque mondiale fournit un appui financier aux pays en développement au moyen de ses fonds d'affectation spéciale, notamment le Fonds catalytique d'amélioration des statistiques pour mesurer les résultats, le Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités statistiques et le programme de prêts STATCAP. Ces mécanismes d'appui sont mis à la disposition des pays pour les aider à améliorer leurs systèmes statistiques en général et sont fréquemment utilisés pour répondre aux besoins prioritaires des pays en ce qui concerne l'application du SCN de 2008.

12. La Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat collabore étroitement avec la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et les autres partenaires régionaux pour appuyer la mise en œuvre du SCN. Des projets financés au titre du Compte pour le développement ont été mis en place dans plusieurs régions afin de renforcer les capacités statistiques en matière de comptabilité nationale et de données de base connexes. Les activités d'assistance technique et de formation menées par la Division et les commissions régionales sont alignées sur ces projets.

13. Une analyse des réponses au questionnaire sur la comptabilité nationale reçues au cours des 10 dernières années montre que des progrès notables ont été réalisés pour ce qui est de la communication des données relatives aux comptes nationaux. En ce qui concerne la conformité théorique avec le SCN de 1993 ou le SCN de 2008, le nombre de pays mettant en œuvre ces systèmes est passé de 97 pays en 2007 à 176 en 2017 ; à la fin de 2017, 79 pays appliquaient le SCN de 2008. S'agissant de la communication des données, les délais ont été davantage respectés, 112 pays ayant pu fournir en 2017 des données pour la dernière période comptable (à savoir 2016), contre 69 seulement en 2007. Pour ce qui est de l'utilisation de l'ensemble minimal de données dans les comptes nationaux, le nombre de pays qui ont utilisé comme il se doit cet ensemble de données est passé de 50 en 2007 à 102 en 2017.

14. En dépit de progrès considérables, un trop grand nombre de pays sont en retard dans la mise en œuvre du SCN. L'absence de progrès dans la mise en place d'un processus durable de production et de diffusion de données aux fins de l'établissement des comptes nationaux se manifeste des façons suivantes : a) les pays ne communiquent pas leurs données de comptabilité nationale régulièrement et en temps voulu ; b) les pays ne communiquent pas le minimum requis de données de comptabilité nationale ; c) les années de référence ne sont pas actualisées, 102 pays seulement calculant les mesures de volumes en utilisant comme année de référence 2010 ou une année ultérieure ; d) les données ne peuvent pas être comparées au niveau international, car certains pays appliquent encore le SCN de 1968. En outre, seuls 113 pays recueillent des données trimestrielles.

15. À sa quarante-troisième session, la Commission a examiné un rapport établi par un groupe des Amis de la présidence sur la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre du SCN et l'établissement de comptes nationaux ayant une couverture acceptable et étant suffisamment détaillés. Elle est convenue que la modestie de l'appui politique et le manque de statistiques économiques de base constituaient les principaux obstacles à la mise en œuvre du SCN dans plusieurs pays et que l'on pouvait remédier au manque de statistiques de base en remplaçant le programme de mise en œuvre dans le contexte plus large du renforcement des statistiques économiques. À sa quarante-huitième session, elle s'est déclarée préoccupée par le nombre relativement faible de pays présentant le minimum requis de données et a prié instamment les États Membres concernés de compiler les données de base permettant de produire des comptes nationaux utiles aux décideurs et adaptés aux objectifs visés.

B. Prochaines étapes

16. Au cours des 10 dernières années, le monde a dû faire face à une mondialisation et à une numérisation de plus en plus importantes, attestant ainsi de la transformation rapide de nombreuses économies. En outre, du fait de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il a fallu s'attaquer à des problèmes liés à la mesure de la durabilité et du bien-être économique, l'accent étant mis davantage sur le revenu, la consommation, l'épargne et la richesse des ménages, notamment leur répartition entre les groupes de ménages, l'évaluation des ressources naturelles et l'amélioration de la prise en compte des activités informelles. Compte tenu de ces évolutions, il serait sans doute souhaitable de réfléchir aux moyens de faire en sorte que le SCN demeure pertinent face à ce type de problèmes.

17. Plusieurs chercheurs et analystes ont manifesté leur inquiétude quant à la manière dont la mesure de phénomènes tels que la mondialisation et la numérisation était traitée dans le cadre du SCN, tant sur le plan théorique que d'un point de vue pratique. Bien que le cadre conceptuel du SCN se soit révélé solide et capable d'adaptation, il est clair que ces phénomènes posent un certain nombre de problèmes, notamment lorsque la mondialisation et la numérisation sont étroitement liées. En outre, dans le contexte du débat sur la question de savoir s'il faut dépasser la notion de produit intérieur brut (PIB), il est nécessaire de se pencher plus avant sur les questions concernant la durabilité et le bien-être, à la fois dans le cadre général de la comptabilité nationale mais aussi en accordant davantage d'importance aux comptes satellites.

18. Des directives ont été élaborées sur les moyens de faire face à la mondialisation ; il s'agit notamment de mesurer les mécanismes de production mondiale, de renforcer le profilage international des grandes entreprises mondiales et l'échange de données afin de corriger les déséquilibres, de mettre en place des cadres de comptabilité satellite pour les chaînes de valeur mondiales et de formuler de nouvelles mesures

liées au commerce, comme les échanges en valeur ajoutée, au moyen des tableaux mondiaux. Des progrès ont été réalisés pour ce qui est d'élaborer des directives supplémentaires sur la prise en compte et la mesure des activités liées au numérique et de mettre en place un cadre de comptabilité satellite pour décrire (l'incidence de) l'économie numérique. D'autres travaux de recherche ont été menés dans les domaines de la durabilité (par exemple, la mesure des ressources naturelles et du capital humain) et du bien-être (par exemple, les informations concernant la répartition du revenu, de la consommation, de l'épargne et de la richesse des ménages, et l'élaboration de directives sur la prise en compte et la mesure des activités ménagères non rémunérées et du travail bénévole). En outre, des efforts constants ont été faits pour améliorer la mesure des prix et des volumes dans le SCN et mieux tenir compte du secteur informel. Des progrès ont également été réalisés dans la prise en compte et le suivi des vulnérabilités et des risques (financiers).

19. Étant donné l'importance de la communication avec les utilisateurs, y compris les médias, et les problèmes posés par l'incidence des nouveaux phénomènes économiques, il est clair que les efforts et les directives devraient être davantage axés sur la résolution de ces difficultés de communication. Par exemple, peu d'utilisateurs sont conscients du fait que les comptes nationaux constituent une excellente source d'information, bien plus importante que le PIB. L'élaboration de stratégies de communication et de sensibilisation comportant des explications détaillées et visant à promouvoir l'établissement de statistiques supplémentaires pourrait être considérée comme une première étape. La promotion du dialogue en cours avec les principaux utilisateurs des statistiques de comptabilité nationale aiderait à définir les besoins en matière de données et à favoriser une utilisation appropriée et plus poussée des données déjà disponibles.

20. Bien que la priorité ait été donnée à l'élaboration de directives pratiques et à la résolution des problèmes méthodologiques en vue de faciliter la mise en œuvre du SCN, il est prévu, pour un nombre limité de domaines de recherche prioritaires, d'établir des documents d'analyse afin de donner des orientations complémentaires eu égard à la clarification et à l'interprétation de certaines questions dans le cadre du SCN de 2008 et au-delà.

III. Orientations sur les questions soulevées par la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale

A. Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale

21. Le Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale a tenu sa onzième réunion à New York du 5 au 7 décembre 2017. L'objectif principal de la réunion était d'examiner les moyens de faire progresser le programme de recherche et d'élaborer des directives sur des questions telles que la mondialisation, l'économie numérique, la comptabilité des pensions, la finance islamique, l'harmonisation de la balance des paiements et des données relatives à la comptabilité nationale ainsi que la répartition des revenus, de la consommation et de l'épargne afin de faciliter la mise en œuvre du SCN. Parmi les points saillants de la réunion, il convient de signaler l'accord conclu par le Groupe consultatif d'experts sur l'identification des domaines dans lesquels des travaux de recherche doivent être menés en priorité afin de mieux tenir compte des moteurs de la croissance économique et du développement durable, à savoir la mondialisation, la numérisation et le bien-être et la durabilité. Le Groupe consultatif d'experts a également résolu des problèmes liés à la comptabilité des pensions et au traitement des intérêts négatifs.

22. Tout en mettant l'accent sur les questions liées à la mise en œuvre pratique, à la clarification et à l'interprétation du SCN de 2008, le Groupe consultatif d'experts a de nouveau confirmé que, à l'heure actuelle, il n'y avait aucun intérêt à actualiser le Système. Toutefois, il a noté que la résolution de certains problèmes nouveaux liés à la mondialisation et à la numérisation de l'économie pourrait ne pas entrer dans le cadre des recommandations du SCN de 2008.

23. Le SCN de 2008 devra forcément être actualisé à l'avenir pour garantir sa pertinence. Il est donc important de faire avancer le programme de recherche du Système dans le cadre de vastes consultations avec les principales parties prenantes, telles que les statisticiens, les décideurs et les représentants des milieux universitaires, les utilisateurs de données et les conseils des normes comptables. Une équipe spéciale sera créée au sein du Groupe de travail pour définir la voie à suivre dans les domaines de recherche prioritaires susmentionnés, et notamment pour élaborer des documents d'analyse et tenir de vastes consultations avec les parties prenantes.

24. Notant que plus d'un quart des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ne sont pas en mesure de recueillir pour leurs comptes nationaux les ensembles minimaux de données dont la Commission a déterminé qu'ils étaient indispensables pour permettre la mise en œuvre du SCN, le Groupe consultatif d'experts a recommandé qu'une équipe spéciale soit établie au sein du Groupe de travail pour élaborer des directives à partir des documents établis par les membres du Groupe de travail et leurs partenaires de développement en vue d'appuyer la mise en œuvre pratique du Système dans les pays qui accusent du retard.

25. Les conclusions de la réunion peuvent être consultées sur le site Web du Groupe consultatif d'experts, à l'adresse suivante : https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/aeg/2017/M11_Conclusions.pdf. Elles seront également communiquées à la Commission à la section II.B du supplément au présent rapport.

B. Programme de recherche sur le Système de comptabilité nationale

26. L'annexe IV du SCN de 2008 dresse la liste des sujets de recherche apparus pendant la mise à jour du SCN de 1993, et qui n'ont pas pu être examinés de manière suffisamment approfondie à cette occasion. Le site Web du Groupe de travail, hébergé par la Division de statistique, comprend une page consacrée au programme de recherche du SCN de 2008 et une liste supplémentaire des sujets de recherche. Cette page est mise à jour pour ajouter les nouvelles questions et les recommandations formulées, au fur et à mesure qu'elles sont approuvées. Le Groupe de travail et le Groupe consultatif d'experts examinent actuellement la mise en œuvre pratique, la clarification et l'interprétation du SCN de 2008. Les questions qui n'entrent pas dans le cadre des recommandations du SCN de 2008 doivent être examinées de manière bien plus approfondie et attentive. Des documents d'analyse concernant ces questions seront ajoutés à un projet de répertoire des questions concernant la future mise à jour du SCN de 2008.

27. Une description des questions inscrites au programme de recherche du SCN, actuellement examiné par le Groupe de travail et le Groupe consultatif d'experts, figure à la section II du supplément au présent rapport. Le programme de recherche du SCN peut être consulté à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/research.asp>.

C. Manuels et guides

28. Le Groupe de travail contribue à l'élaboration d'orientations nécessaires à l'établissement de la comptabilité nationale et à la compilation des statistiques connexes afin de renforcer les moyens statistiques requis à cet effet. Les manuels dans lesquels figurent ces orientations peuvent être consultés sur le site Web du Groupe de travail². En 2017, les neuf manuels ci-après ont été achevés : Supply, Use and Input-Output Tables with Extensions and Applications (ONU) ; Satellite Account on Nonprofit and Related Institutions and Volunteer Work (ONU) ; Quarterly National Accounts Manual (FMI) ; Overview of GDP Flash Estimation Methods (Eurostat) ; Understanding Financial Accounts (OCDE) ; Compilation Guide on Inventories (Eurostat et OCDE) ; Compilation Guide to Analyze Natural Resources in the National Accounts (FMI) ; Handbook on Rapid Estimates (Eurostat et ONU) ; Handbook on Cyclical Composite Indicators (Eurostat et ONU). La liste des publications achevées, en cours de réalisation ou à venir est reproduite à la section III du supplément au présent rapport.

29. L'importance des comptes satellites est de plus en plus souvent soulignée, notamment s'agissant de ceux qui offrent une description plus détaillée de certains thèmes ou fonctions économiques, en particulier de leur interaction avec l'économie dans son ensemble et de l'incidence qu'ils ont sur celle-ci. Il s'agit notamment des comptes satellites pour l'éducation et la formation, la santé, le tourisme, les transports, l'aviation, les organisations à but non lucratif, la culture et l'économie océanique. Les comptes satellites supposent généralement une certaine réorganisation ou une ventilation plus détaillée des classifications centrales et l'introduction d'éléments complémentaires qui présentent un intérêt pour le thème examiné. Ces comptes pourraient toutefois introduire également des notions et des définitions qui sont différentes de celles utilisées dans le SCN de 2008.

30. Les comptes satellites offrent également un cadre souple pour traiter les principales questions théoriques sur la mesure des nouveaux mécanismes de production découlant de la mondialisation et de la numérisation de l'économie ainsi que sur la mesure de la durabilité et du bien-être. Parmi ces comptes satellites, on peut notamment citer l'extension du domaine de la production (par exemple, les activités ménagères non rémunérées et le travail bénévole), l'extension du domaine des actifs (par exemple, le capital humain) et l'environnement (comptabilité économique et environnementale).

31. La prolifération des comptes satellites nécessite qu'ils soient établis dans le cadre d'une approche plus stratégique et plus globale tenant compte des domaines prioritaires du programme de recherche du SCN. En conséquence, le Groupe de travail accordera la plus haute priorité aux comptes satellites sur la mondialisation, la numérisation et la mesure du bien-être et de la durabilité, ce qui pourrait permettre de régler les principales questions de recherche, y compris celles qui n'entrent pas dans le cadre du SCN de 2008, ou de fournir des informations à cet égard. L'établissement d'autres comptes satellites fonctionnels relèverait alors principalement des spécialistes des domaines concernés. Des directives plus précises sur l'établissement de ces comptes pourraient être élaborées sous les auspices du Groupe de travail.

² <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/pubsDB.asp?pType=4>.

IV. Programmes de travail des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales

32. Le Groupe de travail et les commissions régionales continuent d'appuyer la mise en œuvre du SCN et d'autres normes convenues au niveau international en ce qui concerne les statistiques économiques, conformément au programme mondial de mise en œuvre du SCN de 2008 et des statistiques connexes. Ces activités couvrent divers aspects de la production de statistiques aux fins de la comptabilité nationale, comme en témoignent les différents ateliers et séminaires de formation organisés par les membres du Groupe de travail et les commissions régionales.

33. On trouvera un résumé des activités concernant les statistiques économiques et la comptabilité nationale menées en 2017 et en 2018 par les membres du Groupe de travail et les commissions régionales à la section IV du supplément au présent rapport.

V. Communication des données des comptes nationaux annuels

34. Comme demandé par la Commission, la Division de statistique évalue régulièrement la disponibilité et la couverture des données officielles des comptes nationaux communiquées par les États Membres ainsi que leur conformité théorique avec les recommandations du SCN de 2008. En ce qui concerne le minimum requis de données, il est admis que les données trimestrielles de la comptabilité nationale facilitent l'élaboration de politiques appropriées, mais celles-ci ne sont disponibles que pour 113 pays environ. De ce fait, seules la disponibilité et la couverture des données officielles des comptes nationaux annuels sont évaluées. L'évaluation fournie dans la présente section repose sur les réponses au questionnaire de l'ONU sur la comptabilité nationale portant sur les cinq dernières périodes comptables, c'est à dire de 2012 à 2016.

35. La plupart (95 %) des États Membres communiquent les données de leurs comptes nationaux, mais près de 15 % d'entre eux ne les communiquent pas tous les ans et 5 % ne l'ont pas fait une seule fois au cours des cinq dernières périodes comptables. L'évaluation de la ponctualité de communication des statistiques de comptabilité nationale montre que seuls 60 % environ des États Membres sont en mesure de soumettre leurs données dans un délai d'un an. Ce chiffre s'élève à 82 % lorsque les données soumises dans un délai de moins de deux ans sont prises en compte.

36. En ce qui concerne la conformité théorique, le SCN de 1993 ou le SCN de 2008 ont été mis en œuvre dans 90 % des États Membres. Le questionnaire sur la comptabilité nationale doit être renvoyé au plus tard en août de chaque année. En août 2017, 79 États Membres avaient entièrement ou partiellement mis en œuvre le SCN de 2008 dans l'établissement de leurs comptes nationaux. Toutes les économies développées, toutes celles d'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale, et 88 % des pays en développement avaient communiqué des données de comptabilité nationale conformes à la méthodologie du SCN de 1993 ou du SCN de 2008. Les pourcentages des pays les moins développés et des petits États insulaires en développement qui avaient mis en œuvre le SCN de 1993 ou le SCN de 2008 sont restés inchangés, à 81 % et 95 % respectivement.

37. La couverture des données de la comptabilité nationale est évaluée par rapport aux comptes minimaux³ et par comparaison avec les étapes prévues⁴. L'évaluation montre que seuls 53 % des États Membres fournissent les tableaux des comptes minimaux. Ce faible niveau de couverture s'explique principalement par la non-communication des données des comptes du reste du monde, d'où la nécessité d'intégrer les statistiques de balance des paiements dans la comptabilité nationale. On trouvera de plus amples informations sur la communication des données de la comptabilité nationale à la section V du supplément au présent rapport.

VI. Coordination des activités de collecte et d'échange de données

A. Comptes du secteur institutionnel

38. L'initiative du Groupe des Vingt relative aux déficits de données a créé la dynamique nécessaire pour améliorer la collecte de données trimestrielles et annuelles sur les comptes du secteur institutionnel. Cela concerne non seulement les comptes non financiers (comptes courants et comptes de capital), mais aussi les comptes financiers et les comptes de patrimoine. Plusieurs pays ont redoublé d'efforts pour recueillir les données pertinentes. Dans le cadre de ces efforts, de nouveaux modèles pour la collecte et l'établissement de données sur les comptes du secteur institutionnel sont en cours d'élaboration et d'approbation. L'élargissement des modèles de tableaux « de qui à qui » illustrant les liens financiers entre les secteurs et les pays, et les données sur l'ampleur du système bancaire parallèle sont particulièrement importants. Les modèles seront également examinés dans un cadre autre que celui du Groupe des Vingt.

39. En outre, à la suite du succès rencontré par l'atelier organisé à Paris du 10 au 12 avril 2017, un deuxième atelier sur les comptes du secteur institutionnel se tiendra au siège de l'OCDE à Paris du 14 au 16 février 2018. L'atelier portera principalement sur les modèles susmentionnés et l'échange de données d'expérience nationales sur les sources et les méthodes utilisées pour l'établissement des comptes sectoriels. Comme suite à ces ateliers, l'OCDE élaborera un manuel sur l'établissement de ces comptes, qui devrait être publié en 2019.

B. Échange de données et de métadonnées statistiques

40. Des efforts constants sont faits pour accroître l'échange de données et de métadonnées statistiques dans le domaine des statistiques macroéconomiques. Dans le passé, le Groupe de responsables de l'application du SDMX pour les statistiques macroéconomiques a assumé la responsabilité de la formulation et de la publication de définitions de structures de données mondiales couvrant les comptes nationaux (y compris les statistiques de finances publiques), la balance des paiements et les investissements directs étrangers. Pour ces statistiques, l'accent est désormais mis sur la promotion accrue de l'utilisation effective de ces structures.

³ Les comptes minimaux sont définis dans le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/2001/7) et le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2011/6).

⁴ La méthodologie en ce qui concerne les étapes prévues est décrite dans le rapport de l'Équipe spéciale de la comptabilité nationale (E/CN.3/1997/12) et le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2011/6).

41. Le deuxième domaine d'action concerne la formulation de nouvelles définitions de structures de données mondiales pour les indices des prix et la comptabilité économique et environnementale. Les définitions de structures de données pour les indices des prix à la consommation (y compris l'indice des prix à la consommation harmonisé) seront publiées en 2018. L'ensemble de définitions sera progressivement élargi à l'avenir pour y inclure des définitions concernant d'autres domaines des statistiques des prix. Les premières définitions dans le domaine de la comptabilité économique et environnementale devraient être publiées à la fin de 2018.

42. Des progrès considérables ont également été réalisés dans la mise en œuvre du SDMX au niveau national. Dans de nombreux cas, les définitions de structures de données mondiales ont joué un rôle déterminant dans des projets d'exécution nationale. Lors de la conférence mondiale sur le SDMX, tenue en octobre 2017, plusieurs pays ont indiqué que les projets qu'ils avaient mis en œuvre avaient été couronnés de succès. Toutefois, les capacités doivent encore être renforcées, des efforts devant encore être faits pour mieux cibler dans les pays les experts de certaines questions et de spécialités des technologies de l'information.

C. Groupe directeur pour la coopération internationale en matière de données

43. Au niveau des organisations internationales, le projet relatif à la coopération internationale en matière de données, mis en œuvre sous l'égide du Groupe interinstitutions sur les statistiques économiques et financières, progresse en ce qui concerne le programme de travail sur les ensembles de données communs. Le premier ensemble de données commun sur le PIB, la population et l'emploi a été établi au cours du troisième trimestre de 2015. Il est prévu que les ensembles de données sur les comptes des secteurs financiers et non financiers seront ajoutés au cours du premier semestre de 2018. Des travaux ont également été entrepris pour partager les données relatives à la balance des paiements. En outre, en ce qui concerne la collecte de données, il est envisagé d'appliquer un mode « PULL » pour les notifications afin de simplifier davantage le cadre technique d'échange de données. Ces évolutions s'appuient entièrement sur les définitions de structures des données et les normes d'échange de données SDMX. L'un des principaux aspects de cette coopération est la répartition claire des responsabilités entre les organisations internationales participantes, le but étant que les ensembles de données communs soient identiques dans l'ensemble de leurs bases de données respectives.

VII. Questions à examiner

44. La Commission est invitée à exprimer ses vues sur les points suivants :

- a) **Les faits nouveaux survenus au cours des 10 dernières années, depuis l'adoption du SCN de 2008 ;**
- b) **Le programme de travail du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale ;**
- c) **Le programme de recherche du SCN de 2008, en particulier les trois domaines prioritaires, à savoir la mondialisation, la numérisation ainsi que le bien-être et la durabilité ;**
- d) **L'élaboration d'orientations relatives à l'établissement des concepts et des recommandations du SCN de 2008 à l'appui de sa mise en œuvre au niveau national ;**

e) **Les activités des programmes de travail du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et des commissions régionales visant à donner des orientations, à dispenser une formation et à fournir un appui en faveur de la mise en œuvre du SCN ;**

f) **La couverture, la ponctualité et la mesure complète de l'établissement des données de comptabilité nationale, y compris le passage au SCN de 2008 ;**

g) **Les progrès réalisés dans la coordination des activités de collecte et d'échange de données.**
